



CP

MAIRIE DE THERINES

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 8 juin 2018

Nombre de membres composant le Conseil : 10

L'an 2018, le Vendredi 8 juin, à 19 h 30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date 31 mai 2018.

Présidente de séance : Mme Lina HEREL, Maire.

Etaient présents : MMS : Lina HEREL, Emilie BENARD, Raymond PLET, David JOUDON, Laurent LEBAS, Roland VASSEUR, Alain CHAUDRON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie RIBEIRO à Mme Lina HEREL

Absents : Mme Françoise DOUCET, Mr Alex KACHAKCHAR (excusé)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Monsieur David JOUDON pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2018.

LANCEMENT DES TRAVAUX VOIE COMMUNALE N° 3 – SUITE A ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Madame le Maire rappelle que la faisabilité des travaux de la voie communale n° 3 était en attente de la subvention au titre de la DETR. Cette subvention a été octroyée pour un montant de 32 500 €.

Le conseil municipal valide le dossier tel que présenté par Madame le Maire, à savoir

Montant de travaux HT	71 674.65 €
Subvention Conseil Départemental	23 400.00 €
Subvention DETR	32 500,00 €
Reste à charge de la commune	15 774.65 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux de la voie communale n° 3. Les ordres de services vont être envoyés à l'entreprise EUROVIA, titulaire du marché.

LIGNE DE TRESORERIE « COURT TERME » FINANCEMENT TRAVAUX VC 3 EN ATTENTE DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Madame le Maire expose que la commune a besoin d'un financement dans l'attente du versement des subventions et du retour du FCTVA sur les travaux de la voie communale n° 3.

Madame le Maire présente la proposition du Crédit agricole Brie Picardie.

4

Délibération n° 2018-008

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage d'effectuer les investissements suivants :

Travaux de la voie communale n° 3

Dont le montant total TTC s'élève à 86 009.58 € soit 71 674.65 € HT

Le plan de financement retenu est le suivant :

Subventions	DETR	32 500 €
	Conseil Départemental	23 400 €
Ressources propres		15 774 €

Emprunts envisagés à court terme 55 900 €

Après en avoir délibéré, la commune de THERINES :

- décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bric Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment.

Un prêt court terme d'attente dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

Montant	55 900 euros
Durée	2 ans
Taux	variable indexé sur euribor 3 mois augmenté d'une marge de 0.95 %
Périodicité d'amortissement	paiement des intérêts trimestriels, remboursement du capital in fine
	ou dès réception des subventions ou de la TVA
frais de dossier	150 €

- prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.
- Confère toutes délégations utiles à Madame le Maire ou son adjoint pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Délibération 2018-009

Suite à l'accord pour l'établissement d'un emprunt à court terme, Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin de prévoir une décision modificative au budget primitif 2018 pour le paiement des intérêts de ce prêt.

Le conseil municipal valide cette demande et vote à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget primitif 2018 :

Compte 615231 « voiries »	- 1 000.00 €
Compte 668	+ 1 000.00 €

AUTORISATION DES POURSUITES RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire informe que le trésorier demande une autorisation lui permettant de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

TICKETS PISCINE 2018

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes de la Picardie Verte renouvelle l'opération ticket piscine pour la période estivale à partir du 9 juillet prochain.

Le coût pour la commune est de 1 euro pour le ticket communal enfant (4 à 16 ans) et de 2 euros pour le ticket communal adolescent (16 – 20 ans).

Délibération 2018-010

La communauté de Communes de la Picardie Verte renouvelle l'opération du ticket communal en période estivale (vacances scolaires d'été) destinée à faciliter la fréquentation de la piscine par les jeunes de la Picardie Verte.

Les tickets octroyés par la commune de Thérines permettent à chaque enfant de 4 – 15 ans et chaque adolescent de 16 – 20 ans de bénéficier d'entrées gratuites aux piscines Océane à GRANDVILLIERS ET Atlantis à Formerie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer 1 ticket par semaine et par enfant pour la période estivale du 9 Juillet 2018 au 31 Août 2018.

CHAMBRE DES METIERS DE L'OISE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN ELEVE DE LA COMMUNE

Madame le Maire fait part d'un courrier de la Chambre des métiers et de l'artisanat qui demande un appui financier pour les jeunes en apprentissage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

INSTALLATION DE LA FIBRE DANS LES LOCAUX COMMUNAUX (SALLE MULTIFONCTIONS) ET DU WIFI PUBLIC.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la fibre a été installée au niveau de la mairie.

Considérant les différentes demandes effectuées par des personnes louant la salle multifonction ; Madame le maire présente le projet de raccordement à la fibre pour la salle et propose l'installation d'un HOTSPOT WIFI CIGALE.

Beaucoup de précautions sont à prendre afin d'éviter tout débordement d'utilisation du WIFI à disposition du public.

Après présentation de la solution Cigale par l'intermédiaire de notre prestataire informatique Adico, le conseil municipal, décide à l'unanimité de conclure ce contrat et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à l'installation de la fibre à la salle multifonction et donne son accord pour la signature du contrat HOTSPOT WIFI CIGALE avec l'ADICO pour la mise à disposition du WIFI PUBLIC via ce dispositif.

Pour ce faire une charte informatique à l'utilisation du WIFI PUBLIC sera rédigée par Madame le maire conformément à la réglementation en vigueur.

Mr PLET se charge de contacter les services SFR afin de demander le raccordement.

QUESTIONS DIVERSES

14 JUILLET 2018

24

Madame le Maire informe du passage du Tour de France le jour du 14 juillet. Il est proposé de ce fait de ne pas faire la commémoration habituelle. Le conseil municipal valide cette proposition

VMC salle des fêtes

La VMC de la salle des fêtes est en panne. Un devis de 339.07 € est présenté. Le conseil municipal valide ce devis.

Travaux entretien dans la commune

Suite à l'absence pour congés de maladie des deux agents d'entretien de la commune, des devis ont été demandés pour la tonte des espaces verts de la commune. Madame le Maire présente le devis de l'entreprise 'l'esprit de l'Arbre' de Sully. Le montant d'un passage s'élève à 1980 €.

Mr PLET se charge de demander de nouveaux devis à Jardi Paysage et à la Serv'Oise.

Elagage des haies

Madame le Maire informe que des courriers recommandés vont partir vers les propriétaires de terrains où les haies ne sont pas élaguées.

Nettoyage de l'église

Il a été constaté que les agents communaux avaient laissés un certain désordre suite à un chantier dans l'église. Un nettoyage a été fait dans l'église et au presbytère.

Séance levée à 20 h 50.